



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest

2-4 mars 2010
Bangkok

**RÔLE DES BUREAUX SOUS-RÉGIONAUX DANS LA RÉPONSE À
APPORTER AUX BESOINS PRIORITAIRES DES SOUS-RÉGIONS
SUIVANTES : ASIE DU SUD ET DU SUD-OUEST**

(Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire)

**RÔLE DU BUREAU SOUS-RÉGIONAL POUR L'ASIE DU SUD ET DU
SUD-OUEST DANS LA RÉPONSE À APPORTER AUX BESOINS
PRIORITAIRES DE LA SOUS-RÉGION**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document traite du rôle du bureau sous-régional de la CESAP à New Delhi, qui sera chargé d'apporter une réponse aux besoins prioritaires des pays de la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. Il comporte l'examen de certains domaines de travail qui retiennent l'attention du siège de la CESAP et qui permettent d'envisager des orientations possibles pour les travaux qu'entreprendra le bureau sous-régional à court et moyen terme. Les grands principes devant définir la nature des rapports entre le siège de la CESAP, le bureau sous-régional et d'autres partenaires potentiels reposent sur l'application d'une approche équilibrée dans l'harmonisation des domaines de travail pertinents.

La réunion voudra peut-être donner ses directives au secrétariat quant à la façon de définir plus précisément le programme de travail du bureau sous-régional.

* La soumission tardive de ce document est due aux consultations exhaustives qu'a tenues le groupe de travail sur les bureaux sous-régionaux, composé de cadres supérieurs de la CESAP, pour définir l'ordre du jour et la portée de la réunion.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	2
I. DOMAINES D'ACTIVITÉ DE LA CESAP INTÉRESSANT LA SOUS-RÉGION	2
II. DOMAINES D'ACTIVITÉ POTENTIELS DU BUREAU SOUS-RÉGIONAL	4
III. RELATIONS AVEC LES AUTRES ENTITÉS	4
IV. CONCLUSIONS ET OPTIONS À EXAMINER.....	5

Introduction

1. Le principal objectif de la Composante 4 du Sous-programme 8 de la CESAP : Activités sous-régionales pour le développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest est de permettre de mieux cibler l'exécution du programme au niveau sous-régional en traitant de grandes priorités spécifiques. Les pays que dessert le bureau sous-régional sont les suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Iran (République islamique d'), Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka et Turquie.

I. DOMAINES D'ACTIVITÉ DE LA CESAP INTÉRESSANT LA SOUS-RÉGION

2. Dans le domaine du commerce et de l'investissement et, plus précisément, de la facilitation du commerce, la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest accuse du retard par rapport aux autres sous-régions. Les commerçants de la sous-région, et notamment les petites et moyennes entreprises, doivent supporter les conséquences de coûts de commercialisation élevés et de retards importants, qui sont dans une large mesure attribuables à des obstacles administratifs, à des procédures commerciales et formalités compliquées, et à des services logistiques inadéquats. Ces retards sont critiques pour les pays sans littoral, dont le commerce dépend de la coopération des pays de transit voisins. Il est essentiel de supprimer ces obstacles administratifs par l'application de mesures de facilitation du commerce pour permettre à ces pays de bénéficier des avantages du commerce.

3. La Division du commerce et de l'investissement de la CESAP, en collaboration avec le bureau sous-régional, pourrait assurer à la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest les services techniques ci-après :

a) Faciliter les initiatives sous-régionales en matière de politiques commerciales, de facilitation du commerce et de développement des petites et moyennes entreprises;

b) Aider les États membres à participer efficacement à la négociation et à l'application d'accords commerciaux multilatéraux et régionaux, tels que l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation du commerce;

c) Aider les États membres à adopter des mesures de facilitation du commerce tenant compte de leurs besoins en vue d'améliorer l'environnement commercial national, notamment la simplification et l'harmonisation des procédures et documents commerciaux grâce à l'application de normes internationales, et la création d'organismes nationaux de coordination de la facilitation du commerce;

d) Effectuer des travaux d'analyse mettant en évidence les principaux problèmes de la facilitation du commerce;

e) Échanger des informations et des données d'expérience avec d'autres sous-régions de l'Asie et du Pacifique.

4. Les publications annuelles de la CESAP, notamment le rapport sur les progrès de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et l'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific*, qui relèvent de la responsabilité de la Division des politiques macroéconomiques et du développement de la CESAP, présentent certains aspects de la situation dans cette sous-région. Sur cette base, des concertations et tables rondes, y compris des séminaires sous-régionaux sur les conclusions et recommandations du *Survey*, seront organisés en étroite collaboration avec le bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et les autres bureaux sous-régionaux. Les domaines de travail à entreprendre en collaboration avec le bureau sous-régional précité pourraient également comprendre l'établissement de réseaux plus étroits avec les institutions de politique macroéconomique, l'objectif majeur étant d'accroître leur capacité à concevoir et appliquer des politiques et programmes pertinents. Ce type de collaboration pourrait permettre de mieux évaluer la crise économique mondiale et ses conséquences à long terme, le rôle de la politique financière dans la gestion de crise, le rôle des politiques monétaires après une crise et les mécanismes de transmission des crises tels que les politiques en matière de commerce, de flux de capitaux et de taux de change.

5. La Division du développement social de la CESAP aide les États membres à faire des recherches et des études sur les problèmes persistants et émergents qui empêchent les femmes de participer pleinement, sur un pied d'égalité, aux sociétés de la région, notamment l'impact des formes actuelles de mondialisation et l'évolution de la société de l'information; la progression du VIH/Sida chez les femmes; la féminisation du vieillissement; les migrations; la traite des êtres humains et les autres formes de violence sexiste, ainsi que les inégalités institutionnelles systémiques.

6. En matière de protection sociale, y compris la santé, la Division du développement social pourrait appuyer les activités des bureaux sous-régionaux relatives aux Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier la promotion d'options, stratégies, et bonnes pratiques de protection sociale, axées notamment sur la réduction de la pauvreté. Plus précisément, la Division pourrait faciliter l'échange de connaissances et le renforcement des capacités et apporter aux bureaux sous-régionaux des données, études analytiques et méthodologies éprouvées dans les domaines ci-après :

a) Renforcement des systèmes de santé et des systèmes de financement de la santé et formulation/adaptation des politiques d'accès aux soins de santé;

b) Élaboration de politiques, stratégies et interventions en matière de protection sociale en réponse aux problèmes émergents et eu égard aux besoins de certains groupes sociaux particuliers (les jeunes, les personnes âgées, les femmes, etc.) ou de secteurs/services particuliers : santé, emploi et éducation.

7. Les activités de préparation multirisques et d'alerte rapide pour l'amélioration de la gestion des catastrophes et la réduction des risques socioéconomiques constituent une partie importante des travaux de la CESAP et devraient comporter une dimension sexospécifique. Les activités de la Division des technologies de l'information et la communication et de la gestion des risques de catastrophe dans ce domaine comportent le partage de connaissances et le renforcement des capacités ainsi que la mise au point de matériels techniques. Ces activités pourraient prendre en considération les préoccupations particulières de la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest.

II. DOMAINES D'ACTIVITÉ POTENTIELS DU BUREAU SOUS-RÉGIONAL

8. Le programme de travail à court terme du Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest est axé sur la constitution de partenariats pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de l'intégration de l'égalité des sexes, ainsi que sur le partage de connaissances par la diffusion de matériels techniques sur la politique de développement économique et social et les bonnes pratiques en la matière dans la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. En outre, au cours de la Réunion du Groupe d'experts chargé de définir les priorités du nouveau bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (Bangkok, 21 et 22 octobre 2009) (voir A/64/6 (Sect. 18), par.18.99 et 18.101) un certain nombre de domaines ont été retenus comme prioritaires, dont les suivants: apport d'un appui pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (y compris l'égalité des sexes), facilitation du commerce, développement de l'infrastructure et connectivité, sécurité alimentaire, énergie, gestion de l'eau, problèmes environnementaux, adaptation aux changements climatiques, et intégration régionale, tous ces domaines devant faire l'objet d'une collaboration avec les institutions existantes de la sous-région et d'autres sous-régions.

9. Le bureau sous-régional complétera les travaux effectués au siège de la CESAP et apportera une dimension sous-régionale au rapport sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et à l'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific* à court et moyen terme, et peut-être également à long terme.

III. RELATIONS AVEC LES AUTRES ENTITÉS

10. Pour assurer l'utilisation efficace des ressources, le bureau sous-régional développera ses relations de travail avec des organisations et institutions nationales et sous-régionales partenaires tout en jouant un rôle d'appui dans les activités pertinentes du siège de la CESAP en vue de renforcer les liens avec les organismes, institutions et mécanismes régionaux.

11. On aura recours à une approche harmonisée pour assurer une collaboration équilibrée qui permette de gérer efficacement la charge de travail du bureau sous-régional et celle du siège de la CESAP. Selon les besoins, cette même approche régira la collaboration entre les différents bureaux sous-régionaux de la CESAP.

12. Les rapports du bureau sous-régional avec les organismes partenaires tels que le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions sous-régionales comme le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement devraient être complémentaires et éviter tout double emploi. D'autres partenariats stratégiques

pourraient également être engagés notamment avec l'Initiative de la Baie du Bengale en matière de coopération technique et économique multisectorielle et d'autres organismes pour promouvoir la coopération sous-régionale.

IV. CONCLUSIONS ET OPTIONS À EXAMINER

13. Le secrétariat de la CESAP compte fournir des services plus efficaces à ses États membres grâce au bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. Pour permettre l'application d'une approche complémentaire et équilibrée, le bureau sous-régional s'emploiera, dans un premier temps, à constituer des partenariats à l'appui de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans le domaine de la réduction de la pauvreté. Il aidera également à veiller à la prise en considération de l'égalité des sexes dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement à l'échelon national.

14. La réunion voudra peut-être recommander que le bureau sous-régional joue un rôle d'appui dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, y compris les domaines intersectoriels de la réduction de la pauvreté et de l'égalité des sexes, et qu'il constitue des partenariats à cet égard à moyen terme également.

15. La réunion voudra peut-être recommander qu'une dimension sous-régionale concernant l'Asie du Sud et du Sud-Ouest figure en bonne place dans les activités de partage de connaissances et de renforcement des capacités et dans les matériels techniques associés à la réduction des risques de catastrophe.

16. La réunion voudra peut-être recommander que le partage de connaissances, au sein de la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, qui sera réalisé par la diffusion de documents techniques sur les politiques et bonnes pratiques socioéconomiques, notamment en matière de réduction de la pauvreté, tienne compte aussi des aspects environnementaux, et que cela soit fait en exploitant les réussites obtenues dans d'autres sous-régions également.

17. La réunion voudra peut-être recommander que, grâce à des partenariats stratégiques ou à l'obtention de ressources additionnelles, le programme d'activités du bureau sous-régional soit élargi de manière à comporter, à moyen et à long terme, certains des domaines retenus par le Groupe d'experts précité.

- - - - -